

Paris, le 10 mars 2016

Nos références : 20/2016/BJ/ES

Monsieur le Premier Ministre,

L'Union des Fédérations de fonctionnaires et assimilés – CFDT (UFFA-CFDT) appelle l'ensemble des personnels de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Hospitalière et de la Fonction publique Territoriale à des actions de grève le mardi 22 mars 2016.

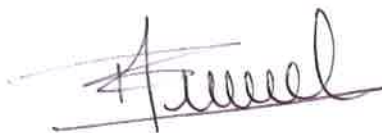
L'UFFA-CFDT appelle les personnels à se mobiliser pour qu'il soit mis fin immédiatement au gel du point d'indice et que celui-ci soit revalorisé significativement pour conforter le salaire de tous les agents.

La présente lettre vaut préavis de 24 heures pour le mardi 22 mars 2016, ce préavis couvrant les agents commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Pendant la durée du préavis, l'UFFA-CFDT participera à toute négociation qu'il vous conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.

Brigitte JUMEL,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Brigitte Jumel', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.

Secrétaire générale

Monsieur Manuel Valls
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varennes
75700 PARIS

Copie de cette lettre est adressée à Madame la Ministre de la Fonction publique et à Monsieur le Directeur général de l'Administration et de la Fonction publique.

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations CFDT des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr